



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 5097

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la forte baisse d'activité que subissent, depuis le début de l'année, les entreprises de travaux publics, que ce soit en matière d'heures travaillées ou de marchés conclus. À la suite de la disparition de Dexia et de la réduction de l'offre de prêts, les collectivités locales ne peuvent plus, pour la grande majorité d'entre elles, boucler les montages financiers de leurs projets d'infrastructures et doivent donc repousser leurs travaux. Or les collectivités locales concourent pour 60 % au chiffre d'affaires des entreprises de travaux publics et, au niveau national, la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) chiffre entre 10 000 et 15 000 le risque de destruction d'emplois dans les douze prochains mois si aucune solution n'est mise en œuvre afin de permettre l'accès au crédit des collectivités. La mise en place d'une " banque des collectivités locales " ayant été repoussée à la fin de l'année, les professionnels du secteur des travaux publics militent en faveur de la création d'une Banque publique de l'investissement local sur le modèle des autres pays européens et de l'ancienne Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL). En conséquence, il lui demande ses intentions dans ce domaine et de quelle manière il entend répondre rapidement aux préoccupations partagées par ces professionnels et les élus locaux.

Texte de la réponse

Le Gouvernement suit avec la plus grande attention la question du financement des collectivités territoriales et reste attentif aux conséquences de la sortie du marché de Dexia qui jouait historiquement un rôle central et aux mesures à prendre pour assurer la continuité du financement du secteur public local. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a pris plusieurs mesures importantes. Pour assurer le financement des projets d'investissement en 2012, le Gouvernement a mis en place une offre de financement exceptionnelle de cinq milliards d'euros de prêts du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Cette offre supplémentaire vient s'ajouter aux autres financements disponibles, en particulier, l'offre bancaire jusqu'à hauteur de dix milliards d'euros de crédits nouveaux aux collectivités locales et établissements publics de santé sur leurs ressources propres en 2012 en application de l'engagement pris vis-à-vis de l'État par la fédération bancaire française (FBF) et les principales banques françaises le 20 février dernier. Par ailleurs, la Banque Postale a lancé, le 20 juin 2012, une nouvelle offre de crédit court terme en direction des collectivités territoriales. Cette offre de crédits court terme a contribué à répondre aux besoins de financement du secteur public local. Début novembre 2012, La Banque Postale a décidé de compléter cette offre par la mise en place d'une offre de financement à moyen-long terme pour un montant d'un milliard d'euros d'ici à la fin 2012. Au-delà de ces solutions pour 2012, le Gouvernement a déployé à partir du premier semestre 2013 les réponses structurelles pour garantir un accès pérenne des collectivités territoriales au crédit : - la création d'une banque publique des collectivités locales, co-entreprise entre La Banque Postale et la Caisse des dépôts, qui contribuera durablement et de manière significative au financement du secteur public local, proposant un volume important de prêts jusqu'à cinq milliards d'euros ; - le déblocage d'une enveloppe de vingt milliards d'euros sur cinq ans (2013-2017) de prêts sur le fonds d'épargne pour réaliser des prêts de très long terme destinés au financement des investissements des collectivités dans des domaines prioritaires ; cette enveloppe bénéficiera de conditions de taux très avantageuses pour les

collectivités locales ; - la mise en place, dans le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires adopté en première lecture au Parlement, du cadre juridique permettant aux collectivités territoriales qui se sont mobilisées en ce sens, de créer une agence de financement des investissements locaux (AFIL) pour lever des ressources sur les marchés et les prêter aux collectivités locales participantes ; - la recapitalisation de la Banque européenne d'investissement (BEI), dans le cadre du Pacte européen pour la croissance et pour l'emploi, qui permet à celle-ci d'augmenter de 50 % ses prêts aux collectivités locales en France pour atteindre environ 3 Mds€ par an. L'ensemble de ces offres qui s'ajoute à l'offre bancaire qui se maintient au niveau des années antérieures, hors Dexia, et au développement de l'offre obligataire dépasse les besoins exprimés par les collectivités territoriales et permet de s'assurer que leurs besoins de financement pour réaliser des investissements seront couverts.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5097

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2012](#), page 5208

Réponse publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4747